

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 160

RAPPORTEUR : Maud BRUNIER

**OBJET : EVEIL SONORE RELAIS PETITE ENFANCE ET CRECHE - Convention
Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut**

Il est rappelé au conseil municipal notre partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, autour d'un projet d'éveil sonore.

Depuis l'année scolaire 2014/2015, des enseignants du Conservatoire de musique et de danse Clément Janequin, interviennent au sein du Relais Petite Enfance de Naintré.

Leurs interventions permettent aux enfants de se nourrir, de s'enrichir et favorisent l'écoute, l'expression, la créativité.

C'est aussi pour les professionnels encadrants (éducateurs, auxiliaires de puériculture, agents sociaux, assistantes maternelles) un temps pour s'approprier des possibilités d'activités et ainsi pouvoir les réutiliser selon leurs compétences et leur sensibilité.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le Conservatoire propose d'intervenir auprès des enfants du RPE et de la Crèche au sein des locaux de la Crèche, les mardis de 9h30 à 10h15 puis de 10h30 à 11h15 par groupe de 8 enfants par séance selon le calendrier suivant :

- Le 17 septembre 2019
- Le 24 septembre 2019
- Le 1^{er} octobre 2019
- Le 8 octobre 2019
- Le 15 octobre 2019
- Le 5 novembre 2019
- Le 12 novembre 2019

Comme l'année précédente, les assistantes maternelles et professionnels de la Crèche pourront participer à l'atelier chante éveil qui se déroule au Conservatoire, le mardi de 20h à 21h30 tous les 15 jours (entre le 14 janvier et le 16 juin 2020). Une restitution aura lieu au Conservatoire le samedi 20 juin 2020.

Ces interventions sont consenties à titre gracieux.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour se terminer le 30 juin 2020.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dite convention telle que jointe à la présente délibération.

VU le projet de convention de la CAGC pour l'intervention d'un enseignant du Conservatoire auprès des enfants fréquentant la Crèche et le RPE de Naintré,

Considérant l'intérêt de ces interventions pour les enfants et les professionnels du RPE et de la Crèche de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve la convention entre la CAGC et la commune de Naintré, telle que jointe à la présente, concernant l'éveil sonore du RPE et de la Crèche,
- donne tout pouvoir à Mme la Maire pour la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

